



## RIMURON

Version 2.1	Date de révision: 24.12.2022	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.11.2022
		Région: FR	Date de la première version publiée: 05.10.2020
		Langue: FR	Date d'impression: 13.12.2023

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : RIMURON

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Herbicide

Utilisations déconseillées : Donnée non disponible.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : HELM AG  
Nordkanalstrasse 28  
20097 Hamburg

Téléphone : +49/4023750

Téléfax : +49/4023751845

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : SDB@HELMAG.COM

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements médicaux :  
01 45 42 59 59 (ORFILA)  
+44 1865 407333 (NCEC, National Chemical Emergency Centre)  
Pour renseignements en cas d'accident de transport et autres urgences :  
+44 1865 407333 (NCEC, National Chemical Emergency Centre)

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.





## RIMURON

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.11.2022
2.1	24.12.2022	Région: FR	Date de la première version publiée: 05.10.2020
		Langue: FR	Date d'impression: 13.12.2023

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :    
GHS07 GHS09

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.

**Stockage:**  
P411 Stocker à une température ne dépassant pas 45°C.

**Élimination:**  
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

#### Étiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.



## RIMURON

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.11.2022
2.1	24.12.2022		Date de la première version publiée: 05.10.2020
		Région: FR	Date d'impression: 13.12.2023
		Langue: FR	

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Non applicable

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Rimsulfuron	122931-48-0	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 25 - < 30
sulfate-de-sodium-et-de-dodécyle	151-21-3 205-788-1	Flam. Sol. 2; H228 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
carbonate-de-calcium	471-34-1 207-439-9		>= 50 - < 70



## RIMURON

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.11.2022
2.1	24.12.2022	Région: FR	Date de la première version publiée: 05.10.2020
		Langue: FR	Date d'impression: 13.12.2023

---

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Appeler immédiatement un médecin si on observe des signes d'allergie, en particulier du système respiratoire.  
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau  
Laver abondamment à l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Protéger l'oeil intact.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool  
Poudre chimique sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Eau pulvérisée
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux



## RIMURON

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.11.2022
2.1	24.12.2022	Région: FR	Date de la première version publiée: 05.10.2020
		Langue: FR	Date d'impression: 13.12.2023

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de:  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Monoxyde de carbone  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxydes de soufre

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.  
Prévenir les autorités compétentes en cas de fuite du gaz ou en cas de pénétration dans des cours d'eau, le sol ou la canalisation.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière.  
Utiliser un équipement de manutention mécanique.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Manipuler avec prudence. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo- : Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de



## RIMURON

Version 2.1      Date de révision: 24.12.2022      Numéro de la FDS:      Date de dernière parution: 21.11.2022  
Date de la première version publiée: 05.10.2020  
Région: FR      Date d'impression: 13.12.2023  
Langue: FR

sion      charges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Mesures d'hygiène      : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs      : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun      : substances à éviter, cfr. rubrique 10

Température de stockage recommandée      : 0 - 25 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)      : Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
carbonate de calcium	471-34-1	VME	10 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Système efficace de ventilation par aspiration  
Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux      : Lunettes de sécurité avec protections latérales  
L'équipement doit être conforme à l'EN 166



## RIMURON

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.11.2022
2.1	24.12.2022	Région: FR	Date de la première version publiée: 05.10.2020
		Langue: FR	Date d'impression: 13.12.2023

- 
- Protection des mains
- Remarques : Gants de protection conformes à EN 374. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
- Matériel : Caoutchouc nitrile
- Délai de rupture : > 480 min
- Épaisseur du gant : 0,4 - 0,7 mm
- Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.
- Protection respiratoire : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
- Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de poussières lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : solide
- Couleur : beige
- Odeur : faible
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
- Inflammabilité : non inflammable



## RIMURON

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.11.2022
2.1	24.12.2022	Région: FR	Date de la première version publiée: 05.10.2020
		Langue: FR	Date d'impression: 13.12.2023

---

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.10

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	Non applicable
pH	:	6 - 8 (25 °C) Concentration: 10 g/l
Viscosité	:	
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	dispersable
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1,083 gcm <sup>3</sup> (20 °C) Méthode: CIPAC MT 169
Masse volumique apparente	:	0,8 - 1,2 gcm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	:	
Taille des particules	:	Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif
Auto-inflammation	:	380 °C





## RIMURON

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.11.2022
2.1	24.12.2022		Date de la première version publiée:
		Région: FR	05.10.2020
		Langue: FR	Date d'impression: 13.12.2023

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée.

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

##### Composants:

##### **Rimsulfuron, CAS: 122931-48-0**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: Lignes directrices OPP 81-1 pour le test US EPA  
Remarques: Source : EFSA



## RIMURON

Version 2.1      Date de révision: 24.12.2022      Numéro de la FDS:      Date de dernière parution: 21.11.2022  
Région: FR      Date de la première version publiée: 05.10.2020  
Langue: FR      Date d'impression: 13.12.2023

---

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,4 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: EPA OPP 81-3  
Remarques: Source : EFSA

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Méthode: EPA OPP 81-2  
Remarques: Source : EFSA

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 4 h  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **Composants:**

##### **Rimsulfuron, CAS: 122931-48-0**

Espèce : Lapin  
Méthode : EPA OPP 81-5  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
Remarques : Source : EFSA

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : irritant

#### **Composants:**

##### **Rimsulfuron, CAS: 122931-48-0**

Espèce : Lapin  
Méthode : EPA OPP 81-4  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
Remarques : Source : EFSA

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.



## RIMURON

Version 2.1      Date de révision: 24.12.2022      Numéro de la FDS:      Date de dernière parution: 21.11.2022  
Région: FR      Date de la première version publiée: 05.10.2020  
Langue: FR      Date d'impression: 13.12.2023

---

### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Voies d'exposition : Dermale  
Espèce : Souris  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : non sensibilisant

#### **Composants:**

##### **Rimsulfuron, CAS: 122931-48-0:**

Voies d'exposition : Dermale  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : non sensibilisant  
Remarques : Source : EFSA

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Concentration: 3160 µg/plate  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Remarques: Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.

#### **Composants:**

##### **Rimsulfuron, CAS: 122931-48-0**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Remarques: Source : EFSA

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **Rimsulfuron, CAS: 122931-48-0**

Cancérogénicité - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Remarques: Source : EFSA

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.



## RIMURON

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.11.2022
2.1	24.12.2022	Région: FR	Date de la première version publiée: 05.10.2020
		Langue: FR	Date d'impression: 13.12.2023

### Composants:

#### **Rimsulfuron, CAS: 122931-48-0**

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification - Evaluation : cat. 4  
- Evaluation : cat. 4  
Remarques: Source : EFSA

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

##### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### **Information supplémentaire**

##### Produit:

Remarques : L'inhalation de poussières peut provoquer des irritations des voies respiratoires.  
Le contact avec la peau et les yeux peut causer une irritation abrasive.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

##### Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 43,23 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 18,9 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202



## RIMURON

Version 2.1      Date de révision: 24.12.2022      Numéro de la FDS:      Date de dernière parution: 21.11.2022  
Date de la première version publiée: 05.10.2020  
Région: FR      Date d'impression: 13.12.2023  
Langue: FR

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )): 0,0005 mg/l  
Durée d'exposition: 7 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 221

### Composants:

#### **Rimsulfuron, CAS: 122931-48-0**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 390 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: EPA OPP 72-1  
Remarques: Source : EFSA

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 360 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: EPA OPP 72-2  
Remarques: Source : EFSA

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata): < 1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Remarques: Références croisées

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
Remarques: Source : EFSA

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 125 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 204  
Remarques: Source : EFSA

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 100 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: OECD 202 II  
Remarques: Source : EFSA

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible



## RIMURON

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.11.2022
2.1	24.12.2022	Région: FR	Date de la première version publiée: 05.10.2020
		Langue: FR	Date d'impression: 13.12.2023

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **Rimsulfuron, CAS: 122931-48-0**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,46 (25 °C)  
pH: 7  
Méthode: EPA 63-11  
Remarques: Source : EFSA

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Cheminement et devenir dans l'environnement : Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Éviter le rejet dans les égouts ou les eaux de surface.



## RIMURON

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.11.2022
2.1	24.12.2022	Région: FR	Date de la première version publiée: 05.10.2020
		Langue: FR	Date d'impression: 13.12.2023

---

Emballages contaminés : Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 3077
ADR	: UN 3077
RID	: UN 3077
IMDG	: UN 3077
IATA	: UN 3077

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Rimsulfuron)
ADR	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Rimsulfuron)
RID	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Rimsulfuron)
IMDG	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Rimsulfuron)
IATA	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Rimsulfuron)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	: 9
ADR	: 9
RID	: 9
IMDG	: 9
IATA	: 9

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90



## RIMURON

Version 2.1      Date de révision: 24.12.2022      Numéro de la FDS:      Date de dernière parution: 21.11.2022  
Date de la première version publiée: 05.10.2020  
Région: FR      Date d'impression: 13.12.2023  
Langue: FR

---

Étiquettes : 9

### ADR

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

### RID

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956  
Instruction d'emballage (LQ) : Y956  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous Dangerous Goods

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956  
Instruction d'emballage (LQ) : Y956  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous Dangerous Goods

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui

### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui





## RIMURON

Version 2.1      Date de révision: 24.12.2022      Numéro de la FDS:      Date de dernière parution: 21.11.2022  
Date de la première version publiée: 05.10.2020  
Région: FR      Date d'impression: 13.12.2023  
Langue: FR

ment

### **IATA (Cargo)**

Dangereux pour l'environnement : oui

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : N'est pas listée

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : N'est pas listée

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : N'est pas listée

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : N'est pas listée

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Non applicable

Installations classées pour la : 4510



## RIMURON

Version 2.1	Date de révision: 24.12.2022	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.11.2022
		Région: FR	Date de la première version publiée: 05.10.2020
		Langue: FR	Date d'impression: 13.12.2023

---

protection de l'environnement  
(Code de l'environnement  
R511-9)

### Autres réglementations:

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
DSL	: Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne sont pas listés dans les listes LIS et LES Canadiennes.
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire

Règlement (CE) No 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques

SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe 3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.
SPe 3	Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.



## RIMURON

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.11.2022
2.1	24.12.2022		Date de la première version publiée:
		Région: FR	05.10.2020
		Langue: FR	Date d'impression: 13.12.2023

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur. Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE  
Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE  
Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

#### Texte complet pour phrase H

H228	:	Matière solide inflammable.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Flam. Sol.	:	Matières solides inflammables
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut alle-



## RIMURON

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.11.2022
2.1	24.12.2022		Date de la première version publiée: 05.10.2020
		Région: FR	Date d'impression: 13.12.2023
		Langue: FR	

mand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Autres informations : Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) No. 2020/878

### Classification du mélange:

Eye Irrit. 2	H319
Aquatic Chronic 1	H410
Aquatic Acute 1	H400

### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Service établissant la fiche de données de sécurité: UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de. Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**RIMURON**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.11.2022
2.1	24.12.2022	Région: FR	Date de la première version publiée: 05.10.2020
		Langue: FR	Date d'impression: 13.12.2023

---